



Zwei Reiter am Strand, Max Liebermann

L'affaire Gurlitt:

La découverte d'une collection
d'œuvres spoliées et ses conséquences

Judi 22 mai 2014, 18h15

Uni Mail, salle Ro70

FACULTÉ DE DROIT
CENTRE DU DROIT DE L'ART
FONDATION POUR LE DROIT DE L'ART



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



L'affaire Gurlitt:

La découverte d'une collection d'œuvres spoliées et ses conséquences

Cornelius Gurlitt a hérité de plus de 1200 œuvres d'art de son père Hildebrand Gurlitt qui a travaillé comme marchand d'art sous les auspices du régime nazi. Entre autres, Hildebrand Gurlitt a opéré dans la vente d'art dégenéré confisqué par les nazis. Lors de la découverte de la collection Gurlitt en 2012, le ministère public d'Augsbourg ordonne la confiscation de la collection, mais ce n'est qu'en novembre 2013 que le public l'apprend par les médias. L'affaire soulève des questions juridiques et éthiques difficiles impliquant la détermination de la propriété et des recherches approfondies sur la provenance des œuvres de la collection.

Quelles sont les conséquences de cette découverte et que va-t-il advenir de la collection Gurlitt? Ce séminaire vise à clarifier les implications de l'affaire Gurlitt pour les juristes historiens d'art et autres personnes intéressées.

18h15 **Inscription**

18h30 **Introduction**

Pierre Gabus, président, Fondation pour le droit de l'art, avocat au Barreau de Genève;
Anne Laure Bandle, directrice, Fondation pour le droit de l'art

Provenance de l'art spolié

Esther Tisa Francini, historienne, chercheuse de provenance, Musée Rietberg Zurich,
co-auteure du rapport "Fluchtgut – Raubgut" de la Commission Bergier (2001)

La collection Gurlitt

Dr. Hannes Hartung, avocat représentant Cornelius Gurlitt (présentation en anglais)

19h30 **Discussion et conclusion**

Marc-André Renold, directeur, Centre du droit de l'art, professeur

Réception



Par courrier

Fondation pour le droit de l'art – Uni Mail
40 bd du Pont-d'Arve – 1211 Genève 4

En ligne

www.art-law.org/inscription/conference.html



Nom:.....

Prénom:.....

Société:.....

Adresse:.....

E-mail:.....

Fondation pour le droit de l'art
Faculté de droit
Uni Mail
40 bd du Pont-d'Arve
1211 Genève 4

Participera à la conférence du 22 mai 2014

- CHF 50.00 pour les membres de la Fondation
- CHF 80.00 pour les non-membres de la Fondation
- CHF 20.00 pour les étudiants et avocats-stagiaires